

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le **18 DEC. 2021**

ID : 056-215601626-20211214-DB20211220-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 14 décembre 2021

POLITIQUE DE L'HABITAT : PARC DU CHATEAU DU TER – SUBVENTION

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Anne-Valérie RODRIGUES, Marianne POULAIN, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Georges CORNEC, Lilliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Isabelle GUSMINI, Patrick GOUELLO à Christian PERRIEN, Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Martine LIEDOT à Pascaline ALNO, Antoine GOYER à Anne-Valérie RODRIGUES, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Claude ORVOINE, Marie-Hélène HUCHET à Emmanuelle TROCADERO.

Absent : Loïc TONNERRE

Secrétaire de séance : Jean-Luc SCIEUX

Présents : 25
Pouvoirs : 07
Absent : 01

n°20

**DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ET FONCIER**

POLITIQUE DE L'HABITAT : PARC DU CHATEAU DU TER – SUBVENTION

Rapporteur : Cédric ORVOËN

La Commune de Ploemeur a souhaité, dans le cadre du déficit de logements locatifs sociaux au titre de la loi SRU, des objectifs triennaux de rattrapage qui lui sont fixés par l'Etat, et de la mise en œuvre du programme local de l'habitat communautaire 2017-2022, favoriser la production de logements locatifs publics financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) sur son territoire.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 4 octobre 2017, a décidé de mettre en place une aide modulable de 35 € par m² de surface habitable.

Bretagne Sud Habitat a obtenu un permis de construire sur le site du Parc du château du Ter PC n°05616220L0098 le 5 janvier 2021 pour la construction de 2 collectifs comprenant 47 logements sociaux.

Ce programme de 47 logements est scindé en 2 opérations ; 24 logements sont liés à une opération de l'ANRU (agence nationale pour la rénovation urbaine) et 23 logements sont hors programme ANRU.

- Sur les 24 logements, le programme est financé en PLUS pour 10 logements (5 T2, 3 T3, 1 T4 et 1 T5) et en PLAI pour 14 logements (dont 7 T2, 5 T3, 1 T4 et 1 T5).
La surface habitable est 1481.68m², la subvention est donc de 51 858.80 €.

- Sur les 23 logements, le programme est financé en PLUS pour 13 logements (5 T2, 5 T3, 1 T4 et 2 T5), en PLAI pour 9 logements (dont 6 T2, 2 T3, 1 T4) et en PLAia pour 1 logement (T2).
La surface habitable est 1413,57m², la subvention est donc de 49 474.95 €.

Vu la délibération du conseil municipal du 4 octobre 2017 décidant de mettre en place une aide pour la production de logements locatifs sociaux ;

Vu l'avis de la commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » en date du 1^{er} décembre 2021 ;

Vu l'avis de la commission 3 « Finances et ressources humaines, agglomération » du 2 décembre 2021 ;

Vu les demandes de Bretagne Sud Habitat ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** une subvention de 35 € le mètre carré de surface habitable à Bretagne Sud Habitat pour la production de 24 logements dont 10 financés en PLUS et 14 financés en PLAI ;
- **ACCORDE** une subvention de 35 € le mètre carré de surface habitable à Bretagne Sud Habitat pour la production de 23 logements dont 13 financés en PLUS, 9 financés en PLAI et 1 financés en PLAia ;

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire